



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE CAP-CHAT**

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE ORDINAIRE** des membres du Conseil municipal de la Ville de Cap-Chat, tenue à la salle Olivier-Gagnon de l'Hôtel de Ville Louis-Roy, à 20h00, le 1 août 2016.

ÉTAIENT PRÉSENTS : **Judes Landry, maire**
Pierre-Yves Lévesque, conseiller du district no. 1
Régis Soucy, conseiller du district no. 2
Richard Émond, conseiller du district no. 4
Sébastien Landry, conseiller du district no. 5
Louis-Seize Sergerie, conseiller du district no. 6

ÉTAIT ABSENT : Simon Landry, conseiller du district no. 3

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS : Keven Gauthier, directeur général et greffier
Marielle Émond, trésorière

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire, Judes Landry, la séance est ouverte à 20h00.

RÉS.01.08.16

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par **RÉGIS SOUCY** et unanimement résolu que l'**ORDRE DU JOUR** soit approuvé en y ajoutant les points suivants :

- 25. a)** Rés. Autoriser création de la politique de remboursement de la surtaxe pour les activités sportives offertes par la Ville de Sainte-Anne-des-Monts.
- 25. b)** Rés. Autoriser demande de soumission pour la réparation du Chargeur Komatsu WA-320.
- 25. c)** Rés. Accepter offre d'achat du Chargeur Caterpillar sur roues 1973 / Monsieur Jean-Guy Francoeur – 4 000.\$ + tx.
- 25. d)** Rés. Clause préférentielle d'embauche des camionneurs - Transport de matériel en vrac - ANCAI.

ET en y retirant les points ci-dessous :

- 12.** Rés. Autoriser demande d'appel d'offres pour le remplacement de la toiture du Centre Sportif Claude-Jourdain (aucun doc.).
- 14.** Rés. Autoriser paiement de facture pour réparation de la niveleuse / Strongco - 3 174.84\$ + tx – Budget rég.

ADOPTÉ

RÉS.02.08.16

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 4 ET 6 JUILLET 2016

Il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et résolu unanimement que le **PROCÈS-VERBAL** de la **SÉANCE ORDINAIRE du 4 juillet 2016** ainsi que le **PROCÈS-VERBAL** de la **SÉANCE EXTRAORDINAIRE du 6 juillet 2016** soient et sont approuvés tels que présentés.

ADOPTÉ



CORRESPONDANCE

M. Keven Gauthier, directeur général et greffier, procède à la lecture de la correspondance reçue au cours du mois de juillet.

RÉS.03.08.16

APPROBATION DES COMPTES MENSUELS RÉGULIERS VILLE ET ARÉNA

Il est proposé par **RICHARD ÉMOND** et résolu à l'unanimité que les comptes de la Ville de Cap-Chat couvrant les chèques **#6653 à #6675** ainsi que **#29347 à #29398**, pour un montant total de **173 325.87\$**, soient et sont approuvés.

ADOPTÉ

RÉS.04.08.16

AUTORISER INSCRIPTIONS ET DÉPLACEMENTS – CONGRÈS 2016 DE LA FQM – BUDGET RÉG.

Il est proposé par **SÉBASTIEN LANDRY** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **autorise les inscriptions et les frais de déplacements de Messieurs Régis Soucy, Richard Émond, Louis-Seize Sergerie, Pierre-Yves Lévesque, Judes Landry et Keven Gauthier** pour assister au **Congrès 2016 de la Fédération Québécoise des municipalités** qui se tiendra du 29 septembre au 1^{er} octobre 2016, au Centre des Congrès de Québec; le coût étant approprié au **budget régulier**.

ADOPTÉ

RÉS.05.08.16

AUTORISER DEMANDE D'APPEL D'OFFRES POUR L'ACHAT D'UNE PELLE HYDRAULIQUE SUR ROUES

Il est proposé par **SÉBASTIEN LANDRY** et résolu unanimement que la Ville de Cap-Chat **PROCÈDE à une demande d'appel d'offres public** relative à l'achat d'une pelle hydraulique sur roues.

ADOPTÉ

RÉS.06.08.16

AUTORISER DEMANDE D'APPEL D'OFFRES POUR LA RÉFECTION DE LA TOITURE DU CENTRE SPORTIF CLAUDE-JOURDAIN

Il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **PROCÈDE à une demande d'appel d'offres public** concernant les travaux pour la réfection de la toiture du Centre sportif Claude-Jourdain.

ADOPTÉ



RÉS.07.08.16

AUTORISER LA PRÉSENTATION D'UN PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN POUR LE REMPLACEMENT OU LA MODIFICATION DES SYSTÈMES DE RÉFRIGÉRATION FONCTIONNANT AUX GAZ R-12 OU R-22 – ARÉNAS ET CENTRES DE CURLING

CONSIDÉRANT QU'un programme de soutien pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant aux gaz R-12 ou R-22 a été mis sur pied pour venir en aide aux arénas et centres de curling;

CONSIDÉRANT le mauvais état du système de réfrigération au Centre Sportif Claude-Jourdain;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par **SÉBASTIEN LANDRY** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat :

- **AUTORISE** la présentation du projet de changement de réfrigérant au Centre sportif Claude-Jourdain au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant aux gaz R-12 ou R-22 : arénas et centre de curling;
- **CONFIRME** son engagement à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;
- **DÉSIGNE** Messieurs **Judes Landry** et **Keven Gauthier**, respectivement maire et directeur général-greffier, comme personnes autorisées à agir et à signer, pour et au nom de la municipalité, tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉ

RÉS.08.08.16

AUTORISER PAIEMENT D'UNE RÉCLAMATION POUR DOMMAGES – MATRICULE # 6339-56-1860 / 1 467.\$ - BUDGET RÉG.

Il est proposé par **RICHARD ÉMOND** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **autorise** le paiement d'une réclamation du **3 juin 2016** à titre de compensation pour dommages à une propriété portant le matricule #6339-56-1860, au montant de **1 467.\$**; le coût étant approprié au **budget régulier**.

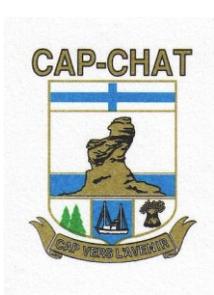
ADOPTÉ

RÉS.09.08.16

AUTORISER PAIEMENT DE FACTURE – SERVICE D'ACCÈS AU RÉSEAU COLLECTIF / RCGIM – 1 693.06\$ + TX - BUDGET RÉG.

Il est proposé par **RÉGIS SOUCY** et résolu unanimement que la Ville de Cap-Chat **autorise** le paiement de la facture du **Réseau collectif G.I.M.** pour le service d'accès au réseau du RCGIM, et ce, pour la période s'échelonnant du **1^{er} juillet au 31 décembre 2016**, au montant de **1 693.06\$ + taxes**; le coût étant approprié au **budget régulier**.

ADOPTÉ



RÉS.10.08.16

AUTORISER PAIEMENT DE FACTURE – POUR RÉPARATION ET ENTRETIEN DU SYSTÈME D’EAU À LA CANTINE DE LA HALTE ROUTIÈRE DE CAPUCINS / PURIBEC INC. – 1 429.14 + TX - BUDGET RÉG.

Il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** le paiement de la facture (#151708 du 27-06-2016) de **Puribec Inc.** relative à la réparation et l’entretien du système d’eau à la cantine de la halte routière de Capucins, au montant de **1 429.14\$ + taxes**; le coût étant approprié au **budget régulier**.

ADOPTÉ

RÉS.11.08.16

AUTORISER PAIEMENT DE FACTURE – MATRICULE #5234-96-9860 / BOUFFARD SANITAIRE INC. – 3 126.45 + TX – SURPLUS ACC.

Il est proposé par **PIERRE-YVES LÉVESQUE** et résolu à l’unanimité que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** le paiement de la facture (#245697 du 30-06-2016) de **Bouffard Sanitaire Inc.**, au montant de **3 126.45\$ + taxes**, concernant les travaux effectués à l’immeuble portant le matricule 5234-96-9860; le coût étant approprié au **surplus accumulé**.

ADOPTÉ

RÉS.12.08.16

AUTORISER PAIEMENT DE FACTURES POUR TRAVAUX DE PLOMBERIE AU HAVRE DE PÊCHE / 9308-2634 QUÉBEC INC. – 1 469.37 + TX – BUDGET REG.

Il est proposé par **PIERRE-YVES LÉVESQUE** et résolu unanimement que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** le paiement des factures (#3 et # 5 du 21-06-2016) de **9308-2634 Québec Inc.**, au montant de **1 469.37\$ + taxes**, relatives aux travaux de plomberie effectués au havre de pêche; le coût étant approprié au **budget régulier**.

ADOPTÉ

RÉS.13.08.16

AUTORISER PAIEMENT DE FACTURES POUR CONFECTION D’ENSEIGNES DE LA VILLE / M. RENÉ CÔTÉ – 3 700.\$ + TX – BUDGET RÉG.

Il est proposé par **RÉGIS SOUCY** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** le paiement des factures (#18064 et #118172 du 23 mai et 8 juillet 2016) de **M. René Côté**, au montant de **3 700\$ + taxes**, concernant la confection d’enseignes de la Ville de Cap-Chat; le coût étant approprié au **budget régulier**.

ADOPTÉ

RÉS.14.08.16

MANDATER FIRME GASTON ST-PIERRE – MODIFICATION RÈGLEMENT N° 068-2006 (ZONE EAF.12) – BUDGET RÉG.

Il est proposé par **RÉGIS SOUCY** et résolu à l’unanimité que la Ville de Cap-Chat **MANDATE** la firme **Gaston St-Pierre** pour effectuer une modification au Règlement N° **068-2006** (zone Eaf.12) afin de permettre la location d’un bâtiment à des touristes et ce, de façon temporaire; le coût étant approprié au **budget régulier**.

ADOPTÉ



RÉS.15.08.16

**AUTORISER PAIEMENT DE FACTURE POUR RÉPARATION CAMIONNETTE
GMC – C5500 – 2008 / MARQUIS AUTOMOBILES INC. – 3 725.21\$ + TX –
BUDGET RÉG.**

Il est proposé par **SEBASTIEN LANDRY** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE le paiement de la facture** (#WN97338 du 20 juillet 2016) de **Marquis Automobiles Inc.**, au montant de **3751.21\$ + taxes**, pour la réparation du camion GMC C5500 2008; le coût étant approprié au **budget régulier**.

ADOPTÉ

RÉS.16.08.16

**MANDATER UNE FIRME DE CONSULTANTS POUR ÉTUDE DE FAISABILITÉ
SYSTÈME DE RÉFRIGÉRATION DE L'ARÉNA / KWATROE CONSULTANTS
INC. – 9 700.\$ + TX –SURPLUS ACC.**

Il est proposé par **RICHARD ÉMOND** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **MANDATE** la firme **Kwatroe Consultants Inc.**, au prix de **9 700.\$ + taxes** pour la réalisation d'une étude de faisabilité dans le cadre du programme provincial de subvention pour le remplacement des systèmes de réfrigération; le coût étant approprié au **surplus accumulé**.

ADOPTÉ

RÉS.17.08.16

**AUTORISER ACHAT D'ASPHALTE FROID / BAUVAL - 3 927.40\$ + TX –
BUDGET RÉG.**

Il est proposé par **PIERRE-YVES LÉVESQUE** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE l'achat de ± 26.9 tonnes métriques d'asphalte froid** « Top Mix », au coût de **146.00\$ + taxes / tonne métrique (F.A.B. Cap-Chat)** représentant un montant total de **3 927.40\$ + taxes**; le coût étant approprié au **budget régulier**.

ADOPTÉ

RÉS.18.08.16

**AUTORISER LA RÉPARATION DU CAMION 10 ROUES – STERLING 2007 /
CENTRE DU CAMION DENIS INC. – 18 309.83\$ + TX – SURPLUS ACC.**

Il est proposé par **RICHARD ÉMOND** et résolu unanimement que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** la réparation du camion 10 roues Sterling 2007, par le **Centre du Camion Denis Inc.**, pour un montant de l'ordre de **18 309.83\$ + taxes**; le coût étant approprié au **surplus accumulé**.

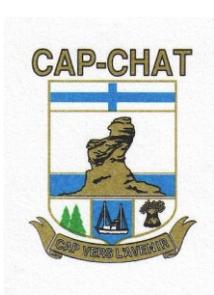
ADOPTÉ

RÉS.19.08.16

**ACCEPTER SOUMISSION POUR CONCASSAGE D'ASPHALTE / ALBERT
CASTONGUAY & FILS INC. – 7.95\$ + TX LA TONNE – SURPLUS ACC.**

Il est proposé par **RÉGIS SOUCY** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **ACCEPTÉ** la soumission présentée par **Albert Castonguay & Fils Inc.** datée du 15 juillet 2016, au coût de **7.95\$ + taxes la tonne**, concernant les travaux de concassage d'asphalte sur la rue Louis-Landry dans le Parc Industriel; le coût étant approprié au **surplus accumulé**.

ADOPTÉ



RÉS.20.08.16

AUTORISER PAIEMENT DE FACTURE POUR VÉRIFICATION ANNUELLE DES APPAREILS RESPIRATOIRES / ARÉO-FEU – 1 485.44\$ + TX – BUDGET RÉG.

Il est proposé par **RÉGIS SOUCY** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** le **paiement de la facture** (#262655 du 18-07-2016) de la compagnie **Aréo-Feu**, au montant de **1 485.44\$ + taxes**, concernant la vérification annuelle et l'entretien des appareils respiratoires; le coût étant approprié au **budget régulier**.

ADOPTÉ

RÉS.21.08.16

AUTORISER CRÉATION DE LA POLITIQUE DE REMBOURSEMENT DE LA SURTAXE POUR LES ACTIVITÉS SPORTIVES OFFERTES PAR LA VILLE DE STE-ANNE-DES-MONTS

Il est proposé par **RICHARD ÉMOND** et résolu unanimement que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** la création d'une politique de remboursement de la surtaxe pour les activités sportives offertes par la Ville de Sainte-Anne-des-Monts et ce, dans le but de favoriser la pratique d'activités de loisirs chez les jeunes en facilitant financièrement, pour ses résidents, l'accès aux activités sportives **non-offertes sur son territoire**.

Il est de plus résolu que pour être éligible à cette politique, le participant doit obligatoirement avoir moins de 18 ans et que le remboursement sera effectué uniquement pour les activités suivantes :

- Hockey mineur
- Cours de natation
- Patinage artistique

ADOPTÉ

RÉS.22.08.16

AUTORISER DEMANDE D'APPEL D'OFFRES POUR LA RÉPARATION DU CHARGEUR KOMATSU WA-320

Il est proposé par **RICHARD ÉMOND** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **PROCÈDE** à une demande d'appel d'offres par voie d'invitation écrite pour la réparation du Chargeur Komatsu WA-320.

ADOPTÉ

RÉS.23.08.16

ACCEPTER OFFRE D'ACHAT DU CHARGEUR SUR ROUES 1973 – CATERPILLAR / MONSIEUR JEAN-GUY FRANCOEUR – 4 000.\$ + TX

Considérant l'offre d'achat déposée, au montant de **4 000\$+taxes**, par Monsieur Jean-Guy Francoeur relative à l'achat du chargeur sur roues 1973, de marque Caterpillar, il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **ACCEPTÉ** l'offre de **4 000.\$ + taxes** reçue de Monsieur Jean-Guy Francoeur.

Il est, de plus, résolu que le paiement de ladite machinerie devra être effectué par **chèque certifié** à l'ordre de la Ville de Cap-Chat.

ADOPTÉ



RÉS.24.08.16

**CLAUSE PRÉFÉRENTIELLE D'EMBAUCHE DES CAMIONNEURS -
TRANSPORT DE MATÉRIEL EN VRAC - ANCAI**

CONSIDÉRANT QUE des camionneurs du Sous-poste de courtage de Gaspé-Nord Inc. demandent l'ajout de clauses préférentielles d'embauche aux devis généraux de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Loi 71 adoptée en 1999 prévoit que les municipalités peuvent insérer une clause préférentielle d'embauche en faveur des camionneurs artisans et des petites entreprises de camionnage en vrac par l'entremise des organismes de courtage avec permis :

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **RICHARD ÉMOND** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat endosse cette politique dans le but de favoriser ses camionneurs résidents et assurer des retombées économiques sur son territoire en inscrivant à ses devis généraux incluant du transport de matières en vrac les quatre (4) clauses administratives suivantes :

1. Lors de l'exécution d'un contrat pour la Ville de Cap-Chat relativement à des fournitures ou à des travaux comportant du transport de matières en vrac, l'entrepreneur et ses sous-traitants doivent utiliser en tout temps, pour le transport de matériaux en vrac, dans une proportion d'au moins 75% en nombre, des camions appartenant à des camionneurs abonnés au service de courtage d'une association qui détient un permis de courtage sur le territoire de la Ville de Cap-Chat, en vertu de la Loi sur le transport (L.R.Q. chapitre T-12). Cette obligation s'applique au transport de toutes les matières en vrac, à partir de leur source originale et principale qui entrent au chantier ainsi qu'aux matériaux d'excavation sortant du chantier;
2. L'entrepreneur qui n'utilisera pas ses propres camions dans la proportion restante de 25% pour les cas énoncés au paragraphe 1 devra faire appel aux services des camionneurs abonnés mentionnés au paragraphe 1;
3. Dans le cas des travaux exécutés par la Municipalité en régie interne, le transport de matières en vrac sera effectué en priorité par les camions de la Municipalité ou à défaut, par les camionneurs mentionnés au paragraphe 1;
4. Les tarifs applicables pour le transport de matières et de matériaux en vrac sont ceux déterminés au recueil des tarifs de camionnage en vrac du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Il est 20h38 et il est proposé par **RÉGIS SOUCY** que l'assemblée soit et est levée.

JUDES LANDRY
MAIRE

KEVEN GAUTHIER
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER